

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE NICE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Bureau du Conseil

Nice, 11 septembre 2009

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2009

--oo0*0oo--

79 DOSSIERS

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
MAIRE DE NICE**

- 0.1
Chrono 807 **Site de la gare du Sud - opération d'aménagement urbain - bilan de la procédure de concertation, lancement de la procédure de mise en concurrence du groupement de promoteurs-concepteurs et désignation d'une commission ad'hoc.**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte du bilan de la concertation et des orientations du programme d'aménagement, d'autoriser le lancement d'une procédure de désignation d'un groupement de promoteurs-concepteurs sur le projet de la gare du Sud et de désigner les membres d'une commission ad'hoc.

- **QUESTIONS DIVERSES**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOIT KANDEL,
1ER ADJOINT AU MAIRE**

- 1.1
Chrono 743 **Autorisation de signature de treize conventions après mise en concurrence et examen par la commission spéciale d'attribution d'emplacements sur le domaine public à des fins économiques : cafétéria centre d'animation et de loisirs de Gorbella, onze distributeurs de boissons sis en divers lieux de la ville de Nice, dix lunettes panoramiques en divers lieux de la ville de Nice.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de treize conventions d'occupation du domaine public autorisant l'exploitation d'une cafétéria (au centre d'animation et de loisirs de Gorbella), de onze distributeurs de boissons et de dix lunettes panoramiques en divers lieux de la ville de Nice.

**RAPPORTEUR : MADAME VERONIQUE PAQUIS,
ADJOINT AU MAIRE**

- 2.1
Chrono 801 **Education à l'Environnement et au développement durable. Convention tripartite entre l'Etat Ministère de l'Education Nationale, Nice Côte d'Azur et la ville de Nice.**

Il est proposé au Conseil municipal d'établir un partenariat avec le ministère de l'Education nationale, la ville de Nice et Nice Côte d'Azur en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Ce partenariat est formalisé par l'établissement d'une convention.

2.2
Chrono 829

Convention de mise à disposition d'un jardin pédagogique au Parc des Tripodes à l'Association pour la Promotion de la Prévention et de l'Economie Sociale en Europe (A.P.P.E.S.E.)

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la ville de Nice et l'association pour la Promotion de la Prévention et de l'Economie Sociale en Europe (A.P.P.E.S.E.).

2.3
Chrono 798

Convention entre le Syndicat intercommunal des cantons de Levens, Contes, l'Escarène et Nice (SILCEN), la ville de Nice et Nice Côte d'Azur pour le transfert des ouvrages du réseau public d'eau potable.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention entre le Syndicat Intercommunal des cantons de Levens, Contes, l'Escarène et Nice (SILCEN), la ville de Nice et Nice Côte d'Azur afin de permettre le transfert des installations relatives à la production, au stockage, au transfert et à la distribution de l'eau potable du territoire communal entre le SILCEN et Nice Côte d'Azur.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR RUDY SALLES,
ADJOINT AU MAIRE**

3.1
Chrono 742

Classement de l'Office de Tourisme et des Congrès en catégorie 4 étoiles.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Préfet des Alpes-Maritimes le classement en catégorie 4 étoiles de l'Office de Tourisme et des Congrès de Nice.

3.2
Chrono 851

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme et des Congrès de Nice

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme et des Congrès d'un montant de 600 000 euros, dont 488 060 euros sur l'exercice 2009.

3.3
Chrono 802

Octroi d'une subvention à l'association Carnaval Sans Frontières dans le cadre de l'organisation de l'exposition -Carnaval em Madureira- à Rio le 6 octobre 2009.

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'octroi d'une subvention à l'association Carnaval Sans Frontières pour un montant de 5 000 euros.

**RAPPORTEUR : MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO,
ADJOINT AU MAIRE**

4.1
Chrono 753 **Opéra : convention de partenariat entre l'Orchestre Philharmonique de Nice et l'Orchestre Régional Cannes Provence Alpes Côte d'Azur.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes et la signature d'une convention de partenariat avec l'orchestre régional Cannes Provence Alpes Côte d'Azur pour une période de collaboration intermédiaire avant la mise en oeuvre définitive d'une structure commune.

4.2
Chrono 774 **Ville de Nice / associations culturelles niçoises. Avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la ville de Nice et l'académie internationale d'été de Nice (AIEN), attribution de la subvention.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'académie internationale d'été de Nice qui détermine le montant de la subvention 2009.

4.3
Chrono 728 **CRR- Approbation du changement d'appellation du Conservatoire national de région de Nice en Conservatoire national à rayonnement régional de Nice Pierre Cochereau, modifications apportées au règlement intérieur et à la redevance pour prêt d'instruments de musique.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'appellation Conservatoire national à rayonnement régional de Nice Pierre Cochereau et d'autoriser les modifications apportées à son règlement intérieur et à la redevance pour prêt d'instruments de musique.

4.4
Chrono 643 **Musée archéologique Nice Cemenelum. Convention entre le Centre des Monuments Nationaux et la ville de Nice, concernant un dépôt de treize moulages provenant du Musée du Trophée d'Auguste à la Turbie**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le dépôt de treize moulages au musée archéologique Nice Cemenelum afin de permettre la bonne conservation d'un ensemble de moulages, propriétés de l'Etat et gérés par le Centre des Monuments Nationaux.

4.5
Chrono 732 **CRR- Legs Kosma- Affectations**

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le montant des droits d'auteurs du legs Kosma pour l'année 2008 qui s'élève à 185 912,58 euros.

RAPPORTEUR : MONSIEUR ALAIN PHILIP, ADJOINT AU MAIRE

5.1
Chrono 812

Commune de Nice - modification n° 9 du Plan d'occupation des sols approuvé le 29 Septembre 2000.

La modification n° 9 du Plan d'occupation des sols a été transmise, avant enquête, aux personnes publiques associées et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. Il est ainsi demandé au Conseil municipal de prendre acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur, d'émettre un avis favorable à ce projet de modification, et de demander au Conseil communautaire d'approuver cette nouvelle modification.

5.2
Chrono 736

Aménagement des espaces publics du quartier Libération-Malausséna - passation de protocoles d'accord transactionnels avec l'entreprise CARI pour solder les deux marchés de l'opération.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise CARI TP pour solder deux marchés de travaux relatifs à l'aménagement des espaces publics de l'avenue Malausséna et de ses abords, à la suite du refus de signatures d'avenants par l'entreprise, en raison de difficultés de chantier non prises en compte.

5.3
Chrono 763

Acquisition indivise d'un ensemble immobilier à usage de concession automobile 50, boulevard Saint Roch à Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition par la ville de Nice, en indivision avec le Conseil général, à hauteur de 60 % , d'un ensemble immobilier à usage de concession automobile, 50, boulevard Saint Roch, appartenant à la Société Commerciale Automobile (Peugeot);sa participation est de 4 320 000 euros pour une estimation totale du bien de 7 200 000 euros, conforme aux estimations de France Domaine, avec une marge de négociation fixée à 9,09 %.

5.4
Chrono 896

Ensemble immobilier sis à Nice 50, boulevard Saint Roch - constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de locaux pour des associations et des salles de sports pour le collège Jean Giono à Nice - convention à signer avec le Département des Alpes-Maritimes.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le Département concernant d'une part la création de locaux associatifs et d'autre part de locaux sportifs pour le collège Jean Giono.

5.5
Chrono 733

Réalisation d'un équipement public. Acquisition de deux immeubles rue Trachel, appartenant au Régime Social des Indépendants (RSI).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition de deux immeubles appartenant au régime social des indépendants (RSI), sis à NICE 33 et 35, rue Trachel, cadastrés section LT n° 293 et 294, d'une superficie totale de 372 m², au prix de 2 990 000 euros fixé par France Domaine.

5.6
Chrono 729

Nouveau régime d'attribution de subventions pour l'avenue Jean Médecin et les constructions protégées.

Il est proposé au Conseil municipal de proroger les attributions de subventions, avec poursuite du taux actuel, pour l'avenue Jean Médecin et simplifier le mode d'attribution des subventions pour les constructions protégées par la Ville.

5.7
Chrono 767

Vente de terrains communaux situés route de Turin à la société Mc Donald's suite à l'appel à projet du 3 janvier 2009 - modification de l'assiette parcellaire mentionnée dans la délibération n° 20.2 du 26 juin 2009 et signature du protocole d'accord.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier l'assiette parcellaire mentionnée dans la délibération n° 20.2 du 26 juin 2009 concernant la vente de parcelles de terrains sises 320 route de Turin à la société Mc Donald's pour l'implantation d'un restaurant suite à l'appel à projet, et de signer le protocole d'accord tenant compte de cette modification.

5.8
Chrono 737

Eglise abbatiale Saint Pons - restauration générale de l'édifice - convention de maîtrise d'ouvrage avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la réalisation des études de maîtrise d'oeuvre - financement - demandes de subventions

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la passation avec la DRAC de la convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de maîtrise d'oeuvre de restauration générale (intérieure et extérieure) de l'édifice, d'autoriser le financement de la part études de la maîtrise d'oeuvre pour un montant de 59 000 euros H.T, et de solliciter auprès de l'Etat, du Département et de la Région une subvention au taux le plus élevé possible.

5.9
Chrono 762

Aménagement des terrasses des Ponchettes et des abords immédiats. Acquisition amiable d'un appartement (1er étage) dépendant de l'immeuble cadastré section KS n° 212 sis à Nice 20, Cité du Parc, appartenant aux conjoints BONAUTO.

Dans le cadre du réaménagement global du périmètre des Ponchettes, conduit par Nice Côte d'azur, la ville de Nice apporte son soutien à la Communauté urbaine en se proposant d'acquérir un bien situé au 1er étage de l'immeuble cadastré section KS n°212, appartenant aux conjoints BONAUTO. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser cette acquisition au prix de 338 400 euros conforme à l'évaluation de France Domaine, auquel se rajoutent les honoraires d'agence, s'élevant à 21 600 euros TTC.

5.10
Chrono 764

Acquisition des lots Vallauri, Cunéo et Caliendo de l'immeuble 11-13, rue de Belgique en vue de sa réhabilitation.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'immeuble 11 /13, rue de Belgique, et sans attendre l'issue de la procédure d'acquisition de l'entier immeuble dans le cadre de la procédure d'expropriation lancée par la municipalité, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition amiable de 17 lots appartenant à monsieur Jean-Claude Vallauri (9 lots), l'indivision Cunéo-Vallauréo (5 lots), l'indivision Vallauri-Caliendo (2 lots) et à monsieur Philippe Caliendo (1 lot), sur la base des estimations fixées par les services fiscaux avec une marge de négociation acceptable fixée à 10 %.

5.11
Chrono 923

Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un terrain situé près du commissariat des Moulins.

Il est proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation d'un terrain communal, situé boulevard Paul Montel, et de prononcer son déclassement du domaine public communal.

5.12
Chrono 447

Promesse de vente d'un terrain communal, situé près du commissariat des Moulins, à la société CARI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de l'acte notarié portant promesse de vente d'un terrain communal à la société CARI, puis de l'acte authentique de vente.

5.13
Chrono 857

Vente d'un appartement sis 54, avenue Auguste Gal et d'un terrain cadastré IW n° 443 sis 54 bis, avenue Auguste Gal à la société CAMAX en vue de l'extension de la maison de retraite mitoyenne et de la création d'une unité ALZHEIMER. Autorisation de déposer un permis de construire.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente de deux biens communaux à la Société SAS CAMAX pour la réalisation de l'extension d'une maison de retraite et d'un centre d'accueil ALZHEIMER, sis à NICE 54 bis, avenue Auguste Gal, au prix fixé par France Domaine. Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser cette société à déposer d'ores et déjà une demande de permis de construire.

5.14
Chrono 780

Vente de parcelles communales situées 235-239 boulevard de la Madeleine à l'Office Public de l'Habitat, Côte d'Azur Habitat, en vue de la réalisation de logements sociaux.

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter la délibération n°12.37 du Conseil municipal du 21 décembre 2007 concernant la vente de deux parcelles communales, moyennant la somme de 470 000 euros, situées à Nice 235-239 boulevard de la Madeleine en vue de la réalisation de logements sociaux et d'autoriser leur vente à l'office public de l'Habitat « Côte d'Azur Habitat » au prix de 100 000 euros.

5.15
Chrono 687

Habilitation de monsieur le Maire à déposer des demandes d'autorisation relevant du droit des sols

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à déposer pour le compte de la ville de Nice les permis de démolir, de construire, d'aménager et les déclarations préalables conformément au code de l'urbanisme.

**RAPPORTEUR : MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,
ADJOINT AU MAIRE**

6.1
Chrono 677

Indemnisation des locataires ou des propriétaires de biens acquis par la Ville, par voie d'expropriation ou à l'amiable, dans le cadre de la réalisation de projets publics.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de l'indemnité de déménagement prévue à la délibération n° 2.28 du 14 juin 2001 aux locataires en place à la date d'acquisition ou aux propriétaires occupants de biens acquis par la ville de Nice à l'amiable ou par voie d'expropriation dans le but de la réalisation d'un projet public, qu'ils renoncent ou non à leur droit au relogement, et d'approuver la revalorisation du plafond du remboursement de l'indemnité de déménagement à 1 600 euros.

6.2
Chrono 752

Subvention à la SOHLAM pour l'acquisition-amélioration de cinq logements : T3 sis 20, rue Châteauneuf, T2 sis 3, rue Colonel Gassin, T2 sis 6, rue François Fulconis, T2 sis 67, avenue de la Bornala, T4 sis 53, boulevard Pierre Sola.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de subventions à la SOHLAM pour 5 opérations d'acquisition-amélioration. Le montant de la subvention municipale pour ces 5 opérations est de 78 822 euros.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

7.1
Chrono 862

Mandat de gestion avec NICE COTE D'AZUR - Convention de prise en charge des annuités d'emprunts ayant financé les investissements réalisés au titre des compétences transférées.

Il est proposé au Conseil municipal d'établir une convention entre la ville de Nice et Nice Côte d'Azur pour le transfert des emprunts ayant financé les investissements réalisés au titre des compétences transférées.

7.2 **Création d'un groupement de commandes entre Nice Côte d'Azur et la ville de Nice.**

Chrono 775

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un groupement de commandes entre la communauté urbaine Nice Côte d'Azur et la ville de Nice afin de procéder à l'acquisition de fournitures d'ameublement de sécurité, de véhicules électriques et de prestations de déménagement.

7.3 **Exonération de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune de Nice à compter de 2010.**

Chrono 793

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'instauration de l'exonération de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des réunions sportives qui se déroulent sur le territoire communal pour l'année 2010 et pour les années suivantes.

7.4 **Information du Conseil municipal sur l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.**

Chrono 868

Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil municipal au Maire au titre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

7.5 **Direction générale de l'ancienne organisation de la Croix Rouge Russe - Garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt prêt locatif social (PLS) de 4 750 000 euros destiné à l'extension de 23 lits et à l'humanisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) 34 avenue Caravadossi 06000 Nice.**

Chrono 876

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à la Croix Rouge Russe, pour le remboursement d'un emprunt de 4 750 000 euros. Cet emprunt contribue au financement de l'extension et de l'humanisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, 34 avenue Caravadossi.

7.6 **S.A. d'H.L.M. LOGIS FAMILIAL : acquisition en état futur d'achèvement de 42 logements, Domaine de Bellet, 93 chemin de Crémat 06200 Nice - Garantie d'un emprunt PLUS Foncier de 868 625 euros, d'un emprunt PLUS Travaux de 3 232 884 euros, d'un emprunt PLAI Foncier de 227 767 euros et d'un emprunt PLAI Travaux de 847 714 euros.**

Chrono 747

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la S.A. d'H.L.M. LOGIS FAMILIAL pour le remboursement d'un emprunt PLUS Foncier de 868 625 euros, d'un emprunt PLUS Travaux de 3 232 884 euros, d'un emprunt PLAI Foncier de 227 767 euros et d'un emprunt PLAI Travaux de 847 714 euros. Ces quatre emprunts contribuent au financement de l'acquisition en état futur d'achèvement de 42 logements, Domaine de Bellet, 93 chemin de Crémat.

7.7 **Côte d'Azur Habitat : réhabilitation de 79 logements sociaux, Résidence La Mantéga, 70 avenue de Pessicart 06100 Nice. Garantie d'un prêt pour l'amélioration de logements à usage locatif et occupation sociale (PALULOS) de 800 000 euros.**

Chrono 741

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à Côte d'Azur Habitat pour le remboursement d'un prêt pour l'amélioration de logements à usage locatif et occupation sociale (PALULOS) de 800 000 euros.

7.8
Chrono 739

Côte d'Azur Habitat : réhabilitation de 150 logements sociaux, Résidence La Madeleine Vieux, 276 boulevard de la Madeleine 06000 Nice. Garantie d'un prêt renouvellement urbain subventionné (PRUAS) de 585 103 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à Côte d'Azur Habitat pour le remboursement d'un prêt renouvellement urbain subventionné (PRUAS) de 585 103 euros. Cet emprunt contribue au financement de la réhabilitation de 150 logements sociaux, Résidence La Madeleine Vieux, 276 boulevard de la Madeleine.

7.9
Chrono 724

SOHLAM : acquisition-amélioration d'un appartement T3, 20 rue Châteauneuf 06000 Nice - garantie d'un emprunt PLA-Intégration label de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 53 888 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts à la SOHLAM pour le remboursement d'un emprunt PLA-Intégration de 1 000 euros et d'un emprunt PLA-Intégration 1 % collecteur de 53 888 euros. Ces deux emprunts contribuent au financement de l'acquisition-amélioration d'un appartement T3, rez-de-chaussée, 20 rue Châteauneuf.

7.10
Chrono 749

Rénovation urbaine des quartiers Pasteur et Ariane - Abrogation des délibérations n° 38.2 du 7 juillet 2006 et n° 20.1 du 18 février 2008 et des conventions afférentes. Subvention à COTE D'AZUR HABITAT pour la construction de 58 logements sociaux sis Chemin des Serres. Démolition des 454 logements de la Résidence Saint Pierre à l'Ariane. Conventions à intervenir entre la ville de Nice et Côte d'Azur Habitat.

Il est proposé au Conseil municipal d'abroger les délibérations n° 38.2 du 7 juillet 2006 et n° 20.1 du 18 février 2008 relatives à une opération d'acquisition-amélioration de 32 logements sis avenue du XVème Corps, appartenant à Côte d'Azur Habitat, qui n'a pas pu réaliser cette opération dans les délais contractuels. Il est aussi demandé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de subventions à Côte d'Azur Habitat, d'une part pour la construction en VEFA de 58 logements sociaux sis chemin des Serres, et d'autre part, pour la démolition des 454 logements de la résidence St Pierre, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de l'ARIANE.

7.11
Chrono 748

Subvention à COTE D'AZUR HABITAT pour l'amélioration de la qualité de service de la résidence Vallon des Fleurs - convention à intervenir entre la ville de Nice et Côte d'Azur Habitat.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à Côte d'Azur Habitat pour l'amélioration de la qualité de service de la résidence Vallon des Fleurs. Il est proposé de créer et de réaménager les places de stationnement de cette résidence. La subvention municipale est de 45 479 euros.

7.12
Chrono 750 **Subvention à la S.A. LOGIREM pour la réalisation de 11 logements sociaux sis 2 rue de l'Armée d'Orient. Convention à intervenir entre la ville de Nice et la S.A. LOGIREM.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à la S.A. LOGIREM pour l'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux sis 2 rue de l'Armée d'Orient. Le montant de la subvention municipale s'élève à 52 154 euros soit 115 euros par m² de surface utile.

7.13
Chrono 751 **Subvention à la S.A. LOGIS FAMILIAL pour la réalisation de 42 logements sociaux sis 93, Chemin de Crémat. Convention à intervenir entre la ville de Nice et la S.A. LOGIS FAMILIAL.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à la S.A. LOGIS FAMILIAL pour la réalisation de 42 logements sociaux sis 93, Chemin de Crémat. Le montant de la subvention municipale est de 243 600 euros au titre du surcoût foncier, soit 5 800 euros par logement.

7.14
Chrono 808 **Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant pour le personnel de la ville de Nice.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'augmentation faciale des titres restaurant pour le personnel de la ville de Nice afin d'homogénéiser les pratiques entre les collectivités ville de Nice et Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur.

7.15
Chrono 745 **Convention entre l'association des usagers des restaurants administratifs des Impôts de Nice ci-après dénommée AURAIN et la ville de Nice autorisant l'accès au restaurant administratif du centre des Impôts sis à Nice 22, rue Joseph Cadéi.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention entre l'association des usagers des restaurants administratifs des Impôts de Nice ci-après dénommée AURAIN et la ville de Nice autorisant l'accès au restaurant administratif du centre des Impôts sis à Nice 22 rue Joseph Cadéi pour les agents de la direction des Permis de construire.

7.16
Chrono 697 **Avenants aux conventions entre divers organismes dépendant du Ministère de la Défense et la ville de Nice autorisant l'accès au restaurant municipal Corvesy : report des dates de début et de fin des travaux prévus au restaurant administratif du Trésor Public sis rue Delille à Nice.**

Il est proposé au Conseil municipal de modifier par voie d'avenants, pour le personnel de divers organismes dépendant du Ministère de la Défense, les périodes de fréquentation initialement fixées par convention du restaurant municipal Corvesy.

7.17
Chrono 818 **Convention entre la ville de Nice et la caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes relative à la transmission de données statistiques sur l'ensemble du territoire communal**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention avec la CAF des Alpes-Maritimes afin que la Ville puisse obtenir des statistiques pour enrichir sa base de données. L'observatoire engage des partenariats avec divers acteurs institutionnels, la CAF des Alpes-Maritimes étant l'un de ses partenaires privilégiés.

7.18
Chrono 817

Convention d'échanges de données économiques avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le partenariat entre la ville de Nice et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes pour l'échange de données économiques et d'études à titre gracieux pour une durée de 3 ans.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL,
ADJOINT AU MAIRE**

9.1
Chrono 894

Convention relative à la délégation des actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles

Il est proposé au Conseil municipal, suite aux modifications proposées par le Conseil général sur les articles 5 et 6 de la convention, d'annuler la délibération du 26 juin 2009 et autoriser la signature de la nouvelle convention, conclue pour une durée de six mois.

**RAPPORTEUR : MADAME MARTINE OUAKNINE,
ADJOINT AU MAIRE**

12.1
Chrono 790

Extension de l'habilitation de monsieur le Maire par le Conseil municipal pour la saisine de la commission consultative des services publics locaux pendant la durée de son mandat.

Il est proposé au Conseil municipal d'étendre les possibilités de saisine de la commission consultative des services publics locaux par monsieur le Maire.

12.2
Chrono 794

Conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de Contrat de Partenariat

Il est proposé au Conseil municipal de déterminer les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de Contrat de Partenariat, élection à laquelle il sera procédé lors du prochain Conseil municipal.

12.3
Chrono 535

Délégation de Service Public - Contrat de sous-concession de la plage Bambou - Approbation de la modification du capital social de la SARL Le Bambou Plage.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du capital social de la société Le Bambou Plage, portant ainsi à 51 % le pourcentage de parts détenues par Mme FERAUD Marie-France, et à 49 % celui de Melle BERTET.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES VEISSIERE,
ADJOINT AU MAIRE**

13.1
Chrono 578

Avenant n° 4 à la délégation de service public du Centre équestre de Nice

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 4 à la délégation de service public concernant le Centre équestre de Nice.

13.2
Chrono 779

Cinquième national de pétanque - 17 et 18 octobre 2009 - Boulodrome municipal Henri Bernard

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder son soutien à l'organisation de la cinquième édition du national de Pétanque. Cette manifestation permet aux meilleurs Français et internationaux de se mesurer sur deux jours. La compétition se terminera par un concours féminin.

13.3
Chrono 870

Relation ville de Nice - Nice judo Avenant n°4 au contrat d'objectifs 2008-2010 - Attribution subvention complémentaire

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire au titre de l'exercice budgétaire 2009 de 5 000 euros au bénéfice de l'association Nice judo.

13.4
Chrono 700

Mise à disposition gratuite, au bénéfice de la ville de Nice, d'un terrain sportif de quartier, sis boulevard Saint Roch à Nice, appartenant à Côte d'Azur Habitat.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition gratuite, au profit de la ville de Nice, du stade Marchetti, sis boulevard Saint Roch à Nice, et propriété de Côte d'Azur Habitat.

13.5
Chrono 714

Convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition, à titre payant, d'équipements sportifs au profit de la S.A.S.P. Rugby Nice Côte d'Azur Université Racing.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition, à titre payant, d'équipements sportifs au profit de la S.A.S.P. Rugby Nice Côte d'Azur Université Racing.

**RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE MARTINAUX,
ADJOINT AU MAIRE**

16.1
Chrono 758

Convention d'action pédagogique et sociale de la ville de Nice avec le collège Jean Rostand, dans le cadre de l'action de développement des dispositifs et classes relais des Alpes-Maritimes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention pour l'année scolaire 2009/2010 avec le Collège Jean Rostand dans le cadre de l'action – développement des dispositifs et classes relais des Alpes-Maritimes – depuis l'année scolaire 2006/2007, aux fins d'apporter sa collaboration aux services de l'Education Nationale pour des actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des jeunes reçus au sein de la classe relais du pôle Massingy, 2 rue Massingy à Nice.

16.2
Chrono 841

Relations ville de Nice/ Association et Etablissement relevant du domaine des Affaires Sociales - Subvention à la Mutualité Française Provence Alpes Côte d'Azur au titre de l'exercice 2009

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver au titre de l'exercice 2009 l'octroi d'une subvention avec convention d'objectifs à la Mutualité Française Provence Alpes Côte d'Azur, d'un montant de 10 000 euros.
Cette subvention est destinée à soutenir ses activités pour l'année 2009.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURIANO AZINHEIRINHA,
ADJOINT AU MAIRE**

17.1
Chrono 704

Animations Educatives Périscolaires : prorogation de la programmation 2008 - 2009 - avenants aux conventions d'objectifs - versement du 1er acompte des subventions 2009 - 2010.

Il est proposé au Conseil municipal de poursuivre en 2009 - 2010 le développement de la politique d'animation éducative mise en place par la ville de Nice dans les établissements scolaires, au travers d'animations éducatives périscolaires.

17.2
Chrono 840

Contrat Enfance Jeunesse - versement du solde des subventions 2009 aux associations partenaires.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder le versement du solde des subventions 2009 aux associations partenaires, ceci afin d'affirmer une politique de loisirs à destination des jeunes. La Ville s'est inscrite dans le dispositif Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF des Alpes-Maritimes, et a lancé un appel à projet afin de recenser les besoins nécessaires à la mise en oeuvre d'actions d'animation sur l'ensemble du territoire communal.

17.3
Chrono 734

Restauration scolaire - Distribution de fruits frais aux élèves des écoles maternelles publiques dans le cadre de l'opération - (un fruit à la récré)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Ville à l'opération "Un fruit à la récré" à destination des enfants des écoles maternelles publiques niçoises et d'autoriser la signature d'un avenant n°3 avec Sodexo pour la fourniture et préparation de ces fruits.

17.4
Chrono 866

Dispositif PrimTICE - Fourniture de classes mobiles par la ville de Nice à deux écoles de la commune. Convention à passer avec l'Inspection Académique et les enseignants de l'école - Approbation et autorisation de signature.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les services de l'Inspection Académique et des enseignants des deux écoles Jean Marie HYVERT et AUBER la convention tripartite pour la mise à disposition de matériel informatique pour l'année scolaire 2010/2011 - Dispositif école PrimTICE.

17.5
Chrono 131

Attribution de subventions à diverses associations relevant du domaine de la Jeunesse.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de subventions à des associations qui oeuvrent en faveur de la jeunesse.

17.6
Chrono 878

Désignation de représentants de la ville de Nice au sein de divers organismes extérieurs

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir procéder au remplacement de Mademoiselle Ilana ELOIT au sein du conseil d'école du Col de Villefranche.

**RAPPORTEUR : MADAME JANINE GILLETTA,
ADJOINT AU MAIRE**

20.1
Chrono 773

Convention d'occupation à titre gracieux de la parcelle communale située devant la future Maison des Sciences et de l'Homme à Saint Jean d'Angély, en faveur de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention d'occupation à titre gracieux de la parcelle communale située devant la future Maison des Sciences et de l'Homme à Saint Jean d'Angély en faveur de la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur aux fins de réalisation d'une esplanade.

20.2
Chrono 872

Résiliation anticipée de bail commercial. Protocole d'accord avec la Société Générale de Téléphone pour le local sis 34, boulevard Jean Jaurès.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer avec le représentant de la Société Anonyme GENERALE DE TELEPHONE un protocole d'accord concernant une indemnité d'éviction fixée à 77 000 euros, suite à la résiliation amiable d'un bail commercial consenti à ladite société en date du 19/07/2009.

20.3
Chrono 500

Transfert du Conseil d'administration de l'immeuble, Bourse du Travail-Aigle d'Or, du 4, place Saint François vers les locaux communaux sis 34, boulevard Jean Jaurès.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un protocole d'accord avec la CGT, pour le transfert de ses activités, de la place Saint François dans les locaux communaux situés 34, boulevard Jean JAURES, durant la durée des travaux de réhabilitation des locaux de l'Aigle d'Or qu'elle réintégrera dès la fin des travaux, ainsi que la convention d'occupation précaire des locaux communaux sis 34, boulevard Jean JAURES.

20.4
Chrono 676

Cession du bail commercial SARL Marbrerie BALDI

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession de fonds de commerce de la SARL BALDI, représentée par monsieur Serge BALDI, à la SARL BALDI représentée par monsieur Gérald ANGELO, sur une parcelle communale située 149 boulevard de l'Ariane.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR RAOUL MILLE,
CONSEILLER MUNICIPAL**

28.1
Chrono 720

Convention de partenariat culturel : opération ciné récré- Tarif réduit de 3 euros dans les salles de cinéma pour le jeune public pour des projections spéciales les week ends du 14-15 et 21-22 novembre et le mercredi 18 novembre 2009

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'organisation de l'opération "Nice ciné récré", opération à tarif réduit de trois euros pour le jeune public et les accompagnateurs pour les moins de douze ans dans les salles de cinéma pour des projections spéciales. Cette opération aura lieu les week-ends du 14-15 et 21-22 novembre et le mercredi 18 novembre 2009.

28.2
Chrono 718

Partenariat artistique et culturel avec l'Education Nationale-Conventions entre les collèges Henri Fabre, Vernier , St Joseph, le lycée Calmette et la Cinémathèque

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver des conventions de partenariat artistique et culturel entre les collèges Henri Fabre, Vernier, St Joseph, le lycée Calmette et la Cinémathèque, dans le cadre de l'organisation d'une offre spécifique et d'actions particulières. Les collèges et le lycée assureront une participation financière par projection et par classe. Le collège Henri Fabre participera aux frais d'ateliers de dessins animés pour 4 jours de formation continue par un intervenant spécialisé.

28.3
Chrono 719

Versement d'une subvention de fonctionnement de 45 000 euros et d'une subvention d'investissement de 30 000 euros- Convention d'objectifs 2009 entre la ville de Nice et l'Association l'Eclat

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 45 000 euros et d'investissement de 30 000 euros à l'association L'ECLAT et la signature d'une convention d'objectifs.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR GERARD BAUDOUX,
CONSEILLER MUNICIPAL**

35.1
Chrono 852

Acquisition d'une oeuvre de Robert Longo

A l'occasion de la rétrospective "Robert Longo" organisée au MAMAC du 27 juin au 29 novembre 2009, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir l'une des oeuvres exposées très emblématique de l'artiste.

**RAPPORTEUR : MADAME NADIA LEVI,
CONSEILLER MUNICIPAL**

38.1
Chrono 846

Gestion unifiée des services Ressources - Convention Cadre entre Nice Côte d'Azur et la ville de Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention cadre qui régiront les relations entre la ville de Nice et Nice Côte d'Azur dans la perspective d'une gestion unifiée des services ressources de la Communauté urbaine et de la ville de Nice.

38.2
Chrono 848

Additif au tableau relatif à la fixation des taux de promotion des avancements de grade (ratios promus-promouvables).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le taux de promotion relatif au grade de conservateur en chef de bibliothèques (catégorie A), dans la filière culturelle.

38.3
Chrono 777

Logements par simple utilité de service et nécessité absolue de service - création du logement de fonction par nécessité absolue de service de la Villa Sorguebelle et attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service à l'un des emplois de cabinet.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction attribué par nécessité absolue de service ou simple utilité de service. Il est proposé d'y inclure l'emploi de deuxième gardien du Parc de la Colline Saint Philippe et celui de collaborateur de Cabinet.

38.4
Chrono 843

Création d'un poste d'Administrateur Général de l'Opéra

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la création d'un poste d'Administrateur Général de l'Opéra.

38.5
Chrono 882

Ouverture d'un poste de chargé de mission dans le cadre de la mise en place et du développement du réseau EUROMED.

Il est proposé au Conseil municipal de créer un poste de chargé de mission dans le cadre de la mise en place et du développement du réseau EUROMED. En effet, la ville de Nice souhaite s'associer de manière active dans le projet EUROMED, afin de renforcer le dialogue entre les différents pays de la Méditerranée et l'Union européenne.

38.6
Chrono 911

Création d'un poste de Directeur Adjoint des Délégations de Service Public et des Partenariats Financiers

Il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi de Directeur Adjoint des Délégations de Service Public et des Partenariats Financiers afin de garantir l'efficacité de prestations de services au public, confiées par délégation à des partenaires privés, et d'assurer la conformité de l'exécution des conventions.